



Gide Loyrette Nouel



2011

Droit agroalimentaire

DROIT ECONOMIQUE
INTERNATIONAL

Alger
Bruxelles
Bucarest
Budapest
Casablanca
Hanoi
Hô Chi Minh Ville
Hong Kong
Istanbul
Kiev
Londres
Moscou
New York
Paris
Pékin
Saint-Pétersbourg
Shanghai
Tunis
Varsovie



Droit agroalimentaire

Le cabinet Gide Loyrette Nouel dispose depuis une vingtaine d'années d'une expertise reconnue en droit agroalimentaire et en droit de la consommation avec des équipes spécialisées, tant à Paris qu'à Bruxelles, et des relais assurés dans ses autres bureaux internationaux. Mais l'émergence d'un véritable droit alimentaire, nécessitant des connaissances pointues dans des domaines nouveaux et techniques, nous a amenés à constituer, au sein de la ligne de métiers Droit économique international, une **équipe dédiée à cette branche du droit**.

Cette évolution résulte notamment des profonds changements intervenus depuis 1992 dans la PAC. Elle a été consacrée au niveau européen par la mise en place d'une DG "Sanco" (Santé et Consommation) à la Commission européenne à Bruxelles à la fin des années 1990, ou encore tout récemment en France, par la création d'un ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

L'agroalimentaire ne se limite plus à l'agriculture, mais concerne des domaines aussi variés que la santé, l'environnement ou encore la protection des consommateurs. Notre équipe a donc l'ambition d'apporter des réponses précises et opérationnelles à toute question relative à la chaîne alimentaire.

Cette approche spécialisée se décline tout autant en conseils - y compris la rédaction de contrats - qu'en audit, lobbying et contentieux, national et communautaire.

Chaîne alimentaire et gestion des filières

La maîtrise de la chaîne alimentaire nécessite une parfaite connaissance du cadre réglementaire de la production agricole qui se décline, à un niveau communautaire, autour de plusieurs OCM, regroupées aujourd'hui dans une OCM unique.

Si les principes et règles communautaires de la PAC sont établis à Bruxelles, chaque Etat membre garde le contrôle de son application locale. Ainsi, France Agrimer (le nouvel organisme décentralisé du FEAGA) a compétence pour l'octroi et le contrôle des aides.

Le Cabinet, de par sa connaissance du cadre juridique communautaire et des organismes nationaux, utilise son expertise et son réseau européen pour appréhender efficacement les problématiques de la chaîne alimentaire.

Chaîne alimentaire et sécurité alimentaire

La multiplication des crises sanitaires des années 90 a amené les institutions européennes à considérablement renforcer les dispositifs de sécurité, sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, pour répondre à l'exigence des consommateurs d'un risque zéro ou socialement acceptable.

L'obligation de résultat, pour tout opérateur de la chaîne alimentaire, de mettre sur le marché uniquement des denrées sûres a posé les bases d'une nouvelle responsabilité.



Notre équipe est ainsi en mesure d'aider concrètement les entreprises à mettre en œuvre l'application de la réglementation sanitaire dans le cadre spécifique de leur activité et de participer à la gestion de crise sanitaire, ou encore à la rédaction de guides de bonnes pratiques d'hygiène.

Chaîne alimentaire, distributeurs et consommateurs

Le consommateur, dernier maillon de cette chaîne alimentaire, est au centre des dispositifs de protection et d'encadrement de l'information (lutte contre l'obésité, information sur les allergènes). Des règles contraignantes encadrent désormais toutes les formes de communication à caractère commercial et s'imposent aux fabricants et aux distributeurs.

Le Cabinet suit, notamment, depuis leur origine, les réglementations communautaires sur les allégations et l'étiquetage. Il a développé une grande expérience dans les contentieux de droit de la consommation.

Nous proposons également des programmes de formations internes aux entreprises afin qu'elles adaptent leurs produits et politique de marketing.

Chaîne alimentaire et qualité

Face à la multiplication des repères de qualité (AOP/AOC, IGP) et des marques de distributeurs, le Cabinet est amené à analyser leur portée, les cahiers des charges, et à rédiger des chartes internes.

Cette situation est aussi source de contentieux, que nous traitons régulièrement.

Chaîne alimentaire et innovation

L'émergence de techniques nouvelles, telles que le recours aux OGM ou encore au clonage, relève de cadres réglementaires stricts qu'il est important de maîtriser.

La nécessité de recourir à des procédés innovants est au cœur de la concurrence. Notre équipe s'intéresse tout particulièrement à ces niches technologiques - utilisation de nanomatériaux, découverte de "nouveaux aliments" - pour lesquelles la réglementation évolue très rapidement et qui peuvent nécessiter d'intervenir en amont de l'adoption des textes, mais également à l'occasion de leur mise en œuvre (demandes d'autorisation de mise sur le marché).

Chaîne alimentaire et mondialisation

L'importation et l'exportation de denrées nécessitent une connaissance précise des normes sanitaires, techniques et environnementales. Il est important pour les entreprises d'analyser les risques spécifiques à leurs activités et impliquant des pays tiers.

En l'état actuel des réglementations, la difficulté réside dans l'absence de démarches cohérentes au niveau mondial. Notre réseau international et l'expertise de nos équipes spécialisées constituent des atouts indéniables pour répondre efficacement à ces problèmes.

Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I.

Contact

Yann Utzschneider, avocat associé
utzschneider@gide.com

Paris

26, cours Albert 1^{er}
75008 Paris - France
Tél. +33 (0)1 40 75 60 00
Fax +33 (0)1 43 59 37 79
E-mail : info@gide.com

Bruxelles

View Building - Rue de l'Industrie, 26-38
1040 Bruxelles - Belgique
Tél. +32 (0)2 231 11 40
Fax +32 (0)2 231 11 77
E-mail : gln.brussels@gide.com

www.gide.com



Gide Loyrette Nouel
A.A.R.P.I.